

Rue sur vitrine

Contact

Aurélia Le Goff
Responsable communication
02 72 79 86 92
aurelia.le-goff@talm.fr
esad-talm.fr

LE LIEU

Gérée depuis 2016 par l'École supérieure d'art et de design TALM-Angers, Rue sur vitrine est un lieu qui n'est pas une galerie d'art, mais un laboratoire pour les arts. Les élèves accompagné.e.s par leurs professeur.e.es, les élèves diplômé.e.s de l'école, les jeunes artistes et les partenaires viennent y expérimenter un projet, sans obligation de résultat. Il peut s'agir d'y conduire une simple expérience sensitive, d'y rapporter une expérience ou d'y mener des workshops, des expositions, des temps d'atelier pour y préparer une exposition, etc.

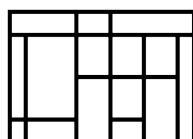
L'ENJEU DE LA RÉSIDENCE

Cette résidence est née de la volonté pour TALM d'accompagner ses jeunes diplômé.e.s dans le développement de leurs projets artistiques. Ce programme de résidences permettra d'accueillir chaque année un.e ou deux jeunes diplômé.e.s en lui.leur permettant de développer un projet artistique singulier et expérimental.

Rue sur vitrine est un lieu brut dans lequel tous les types d'intervention sont envisageables. L'artiste retenu.e aura deux contraintes : prévoir quelques temps d'ouverture et d'échange avec le public et développer un travail de correspondance, qui pourra prendre toute sorte de forme, avec les élèves de la classe préparatoire de l'École d'arts du Choletais.

Ouverte au public uniquement lorsque ses occupant.e.s sont présent.e.s, Rue sur vitrine permet de mettre en place un dialogue simple et direct avec les visiteur.euse.s. Le lieu n'est pas une galerie conventionnelle, alors les outils de médiation ne le sont pas non plus. Les discussions qui s'engagent permettent au grand public de mieux saisir les enjeux de l'expérimentation dans une démarche artistique.

Enfin, pour cette deuxième édition, TALM et l'École d'art du Choletais ont souhaité s'associer afin de permettre aux élèves de la classe préparatoire aux concours à l'entrée des écoles supérieures d'art et de design de bénéficier du retour d'expérience d'un.e artiste récemment diplômé.e et engagé.e. dans une démarche artistique professionnelle.



ÉCOLE
SUPÉRIEURE
D'ART ET DE DESIGN
ANGERS



CONDITIONS D'ACCUEIL

- Le.la candidat.e retenu.e bénéficie d'un budget de production de 800 euros ;
- le.la candidat.e retenu.e bénéficie d'une bourse de création de 1 300 euros incluant les frais de monstration lors de la sortie de résidence ainsi que deux présentations publiques ;
- le.la candidat.e retenu.e bénéficie de 1 100 € de per diem dont il.elle obtient le remboursement sur présentation de justificatif ;
- une édition dédiée au travail réalisée lors de la résidence, pour un montant maximum de 800 euros ;
- une sortie de résidence sera organisée entre novembre et décembre 2020 à Rue sur vitrine et à l'École d'arts du Choletais.

CANDIDATURE

Cet appel à résidence s'adresse exclusivement aux artistes diplômé.e.s de TALM sans limite d'âge et justifiant d'un régime de sécurité sociale (Maison des artistes, Agessa, etc.) et (ou) d'un numéro de Siret leur permettant d'émettre un facture.

Pour effectuer son choix, le comité chargé d'étudier les dossiers prendra soin de sélectionner le.la candidat.e en évaluant ses qualités artistiques, la singularité et la pertinence de son et plus particulièrement en ce qui concerne l'approche expérimentale proposée par le.la candidat.e.

Le dossier de candidature doit comprendre :

- un dossier artistique (pdf maxi 5 Mo) ;
- un CV ;
- une note d'intention relative au projet de résidence ;
- la fiche de candidature dûment complétée.

La date limite de réception des dossiers est fixé au 10 juillet 2020 à 17 h 00.

Merci d'envoyer votre candidature uniquement à rue-sur-vitrine@talm.fr

CALENDRIER

- Lancement de l'appel à candidature : 19 juin 2020
- Clôture des candidatures : 10 juillet 2020
- Sélection de la candidature retenue : 24 juillet 2020
- Résidence : 1er septembre au 9 octobre, pour une durée de 20 jours
- Sortie de résidence à TALM-Angers : décembre 2020
- Sortie de résidence à l'École d'arts du choletais : fin novembre à mi-décembre 2020

CADRE JURIDIQUE

Une convention sera signée entre le.la candidat.e retenu.e, l'École d'arts du Choletais et TALM spécifiant les engagements des trois parties.

PLUS D'INFORMATION

Pour toute demande complémentaire, merci de contacter Aurélia Le Goff par mail : aurelia.le-goff@talm.fr

FICHE DE CANDIDATURE

Nom :

Prénom :

Date de naissance :

Lieu de naissance :

Nationalité :

Téléphone :

Courriel :

Adresse :

Code postal :

Ville :

Site internet :

Réseaux sociaux :

.....

.....

N° Siret :

N° MDA (le cas échéant) :

N° Sécurité sociale :

| Diplômes obtenus | Établissements | Année |
|------------------|----------------|-------|
| | | |
| | | |
| | | |
| | | |
| | | |